

Et revoilà l'école du socle !

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

Le SNALC a pris connaissance de l'adoption par la commission des affaires culturelles d'un amendement visant à créer l'école du socle.

Ingéneusement dissimulée sous le vocable « école des savoirs fondamentaux » pour sembler rassurant et républicain, l'école du socle prévoit la fusion entre école primaire et collège. Les collectivités locales pourraient tranquillement se mettre d'accord pour créer des écoles du socle sur leur territoire, imposant des conseils pédagogiques mixtes, des conseils d'administration mixtes, soumettant les maîtres à l'autorité du chef d'établissement et les professeurs de collège à celle du « directeur-adjoint » qui assurerait, en sus des missions de directeur, « la coordination entre le premier degré et le second degrés ainsi que le suivi pédagogique des élèves ». C'est le problème avec les lois fourre-tout : on y met n'importe quoi.

Ce projet est la dernière étape avant la destruction définitive de nos statuts respectifs : il va mille fois plus loin que le cycle CM1-CM2-6e.

Le SNALC demande donc à la représentation nationale de faire disparaître cet amendement du texte final.

Paris, le 31 janvier 2019

Contact :
Jean-Rémi GIRARD, Président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr